



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 365-22
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 338-20, 345-21 ET 356-22
DATE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 25 janvier 2023, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 365-22 abrogeant les règlements 338-20, 345-21 et 356-22 relatif à la date de la vente pour non-paiement de taxes foncières.

La vente des immeubles pour non paiement des taxes foncières de la MRC de La Rivière-du-Nord, pour l'année 2023, aura donc lieu le 8 juin 2023.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27^e jour de janvier 2023.

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier